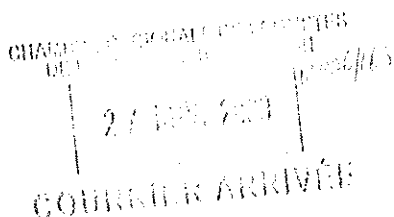


Le Maire,
Conseiller général

ville de sète



Sète, le 23 novembre 2009

Monsieur Nicolas BRUNNER
Président de la Chambre Régionale des
Comptes du Languedoc-Roussillon
500, avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : Contrôle Ville de Sète 1999-2007
Nos Réf. DD/CS/25-09
Vos Réf. : Envoi du 20 Octobre 2009

Monsieur le Président,

Par envoi en date du 20 octobre 2009, la Chambre a porté à ma connaissance ses observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la commune pour les exercices 1999 à 2007, en précisant que, conformément au code des juridictions financières, celle-ci à la faculté d'adresser une réponse écrite destinée à être jointe au rapport définitif.

Par envoi du 26 juin 2009, je vous ai adressé les réponses aux observations provisoires que la commune souhaitait faire connaître à la chambre pour éclairer son analyse.

J'ai l'honneur de vous confirmer la teneur de ces réponses afin qu'elles soient jointes aux observations définitives de la Chambre.

Au regard des observations définitives traitant des ressources humaines, les précisions suivantes peuvent être apportées :

Point 2.2 : Le ratio effectif budgétaire/effectifs pourvus est au 30/09/2009 de 92,40 %.

Point 2.3.1 : L'évolution du nombre de fonctionnaires ayant connu un avancement de grade en 2007 découle des nouvelles dispositions relatives aux ratios qui se sont substitués aux anciens quotas conformément à la loi 2007-209 du 19 février 2007 qui a modifié l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ces ratios d'avancement ont été fixés par le Conseil Municipal du 31 Mai 2007 après avis du comité technique paritaire à 100 %.

Point 2.4.1 : Au 31/10/2009, le montant des heures supplémentaires payées en 2009 est en de ça de celui de 2007 (cf. tableaux suivi heures supplémentaires).

Point 2.4.2 : Le DGS ne perçoit plus depuis juillet 2009 les indemnités d'astreintes.

Point 2.4.6 : La collectivité prend acte des observations de la Chambre et étudie une solution juridique applicable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

François COMMEINHES